

# LE SEMINAIRE LMS Féfaur

*Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les plateformes LMS (Learning Management System)...*

# 17

juin 2014

Salon  
Etoile  
Wagram  
Paris 8ème



*Un séminaire dédié aux Directions formation-RH, DSI et métiers  
pour :*

- Connaître les offres et fournisseurs de plateformes
- Repérer les évolutions LMS en cours, et leur capacité à servir les nouvelles attentes des salariés et des métiers
- Identifier les critères et points de vigilance du choix de votre plateforme
- Cartographier les parties prenantes et définir la gouvernance et l'assurance qualité de votre projet LMS
- Rédiger l'expression de besoins en cohérence avec votre stratégie Digital Learning
- Définir les étapes du choix et livrables correspondants
- Construire votre budget LMS en année 1 et suivantes
- Optimiser et renforcer votre collaboration avec le fournisseur choisi
- Sécuriser le déploiement et la mise en exploitation de la plateforme LMS
- Défendre un dossier convaincant devant votre direction

**730 €HT**  
pauses et déjeuner  
inclus

*Le séminaire sera nourri des informations de la 6ème édition du  
« Benchmark LMS Féfaur », étude de référence pour le choix d'un LMS  
(parution printemps 2014).*

Féfaur est déclaré  
organisme de formation

**FēFaUR**  
s é m i n a i r e s

”

*Un séminaire conçu par Michel Diaz et Aude Dellacherie, Directeurs associés de Féfaur, avec les témoignages de leaders de l'offre et d'entreprises utilisatrices*

Depuis leur apparition il y a une quinzaine d'années, les plateformes LMS n'ont cessé de poser des problèmes aux responsables formation-RH.

D'abord, elles coûtaient une fortune... Seule une minorité d'entreprises pouvaient s'en payer le luxe. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : nombre d'acheteurs sont heureusement surpris devant les devis des principaux fournisseurs.

Ensuite, elles étaient complexes à choisir, et plus encore à déployer. L'information manquait, ou l'on n'était pas toujours assuré de son exactitude. Le Benchmark Féfaur LMS y a porté remède. Complexes à déployer aussi, parce qu'un LMS est un système d'information, dont le paramétrage et la mise en exploitation supposent l'application des règles habituelles à la conduite de projet informatique. Le Cloud a fort heureusement simplifié cette mise en œuvre, une raison de son large succès depuis plusieurs années.

Les responsables de formation nous posent parfois cette question: avons-nous besoin d'un LMS ? Notamment parce que les LMS semblent être concurrencés par les réseaux sociaux dans le support des apprentissages informels et sociaux. Oui, les entreprises ont plus que jamais besoin d'un LMS ! Ne serait-ce que pour supporter les formations de mise en conformité aux réglementations qui viennent toujours plus assaillir les entreprises. Aussi parce que les LMS ont beaucoup évolué, étendant sans cesse les services apportés aux entreprises : support des apprentissages sociaux et mobiles, évaluation, génération de portails intégrant formation et support à la performance, lien entre formation et compétences, et plus généralement intégration de la formation et de la gestion des talents.

C'est la finalité du séminaire LMS Féfaur : partager les savoirs utiles au choix et au déploiement de votre plateforme LMS, servir les besoins concrets, opérationnels d'un département formation-RH en prise avec son temps.

Avec des leaders de l'offre, pour fixer les invariants et mettre en évidence les points de différenciation ; avec des témoignages d'entreprises utilisatrices à la tribune et dans la salle. Et des interventions de Féfaur pour mettre en perspective.

A très bientôt  
Michel Diaz  
Aude Dellacherie



Michel Diaz  
Directeur associé  
Féfaur



Aude Dellacherie  
Directrice associée  
Féfaur

## FēFaUR

*Féfaur est le premier cabinet d'études et de conseil Digital Learning indépendant du marché français et l'un des leaders européens. Nous aidons notamment les entreprises à mettre leur plateforme (choix et déploiement) en cohérence avec leur stratégie de formation et de gestion des talents.*

*Le programme de la matinée**Accueil***Plateformes LMS : enjeux, problématiques, solutions**

- Wording : définitions des concepts et du vocabulaire utilisés
- La plateforme dans la stratégie de formation de l'entreprise
- Plateformes LMS : fonctionnalités de base et avancées, évolutions en cours
- Le Benchmark LMS Féfaur : panorama de l'offre et des fournisseurs
- LMS... et autres : plateformes d'évaluation, réseaux sociaux d'entreprise, plateformes MOOC

**Acquisition et mise en oeuvre d'une plateforme LMS corporate**

- L'appel d'offre LMS : de l'expression des besoins au dossier de choix - méthode Féfaur des profils et cas d'usages
- Cahier des charges et critères du choix de la plateforme LMS Corporate à la RATP, articulation avec sa stratégie de formation
- Points de vigilance et clés de succès de l'intégration du LMS dans l'écosystème SIRH de la RATP
- Bonnes pratiques issues de la conduite du projet LMS RATP : acteurs, processus et assurance qualité

*Pause***Enjeux et problématiques de la gestion intégrée de la formation et des talents**

- L'articulation entre la formation et les grands processus RH (recrutement, intégration, gestion des compétences et de la performance...)
- Comment utiliser une plateforme intégrée pour moderniser pas à pas stratégie et fonction formation-RH
- Notion de plateforme orientée talent, applications concrètes dans les diverses activités formation-RH
- Par quel domaine et comment commencer ? Agilité et modularité du mode Cloud

**LCMS et LMS : gestion du capital pédagogique des organisations**

- Les bases de la stratégie blended learning : médias, parcours de formation, déploiement
- Comment la plateforme LMS peut supporter la stratégie blended learning de l'entreprise
- Le LCMS (Learning Content Management System) pour gérer le capital et les flux pédagogiques de l'entreprise
- Complémentarité et intégration du LCMS et du LMS : vers la suite logicielle unifiée en mode Cloud

*Pause déjeuner*

Michel Diaz  
Directeur associé  
Féfaur



Aude Dellacherie  
Directrice associée  
Féfaur



Jean-Marc Robinet  
Responsable  
e-learning Campus  
Groupe RATP



Matthieu Durif  
Directeur Commercial  
France  
Cornerstone OnDemand



Jérôme Bruet  
Directeur Général  
e-dooce


8h30

9h15

 Michel Diaz  
30 mn

9h45

 Aude Dellacherie  
10 mn

 Jean-Marc Robinet  
25 mn

 Echanges  
10 mn

10h30

11h00


 Michel Diaz  
10 mn


 Matthieu Durif  
25 mn

 Echanges  
10 mn

11h45

 Michel Diaz  
10 mn

 Jérôme Bruet  
25 mn

 Echanges  
10 mn

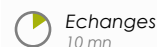
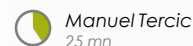
12h30

*Le programme de l'après-midi***Obtenir l'adhésion des parties prenantes au projet LMS**

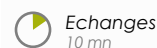
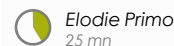
- Construire le budget LMS sur les 3 premières années : investissement et exploitation
- Défendre le dossier d'investissement LMS devant la Direction
- Impliquer les métiers et les fonctions support dans le projet LMS
- Quelques conseils pour gérer les relations avec le fournisseur LMS

**14h00****Structurer sa stratégie « talents » grâce à une plateforme intégrée**

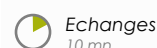
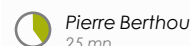
- La stratégie de continuité formation-talents à ANTALIS : de la formation au développement des compétences
- Design et génération du portail formation-talent unifié d'ANTALIS
- La formation et le e-learning comme point de départ de la stratégie talents
- Feuille de route et indicateurs de réussite du déploiement de la plateforme ; rôles et responsabilités dans le projet

**14h20****LMS et nouveaux apprentissages**

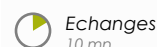
- Apprentissages mobiles, apprentissages sociaux et expérientiels au service de la performance individuelle et collective : nouveaux paradigmes de la formation, opportunités pour la fonction formation-RH
- Le support du mobile learning par les plateformes LMS : fonctionnalités, synchronisation des parcours de formation online-offline, players ; notion d'apprentissage unifié (seamless learning)
- Exemple d'application dans la formation de l'entreprise étendue

**14h55***Pause***LMS et évaluation de la formation**

- Que faut-il évaluer ? dans quel but ? comment ? à quel moment ? Schéma Directeur et modèles
- Les divers types d'indicateur : modernisation du tableau de bord de la formation, lien formation-compétences
- Fonctionnalités : plateformes LMS ou AMS (Assessment Management System) ? Cahier des charges correspondant
- Comment utiliser au mieux les données de la formation - Big Data et Learning Analytics

**15h40****16h00****LMS et support du modèle 70:20:10**

- Panorama des normes, usages SCORM, AICC, Experience API
- Eléments de modèle 70:20:10 : apprentissages expérientiels, sociaux et structurés
- Intégration des apprentissages structurés et informels par la norme Experience API
- Learning Experience Manager® : un exemple de plateforme Experience API pour implémenter le modèle 70:20:10

**16h45****Avez-vous besoin d'une plateforme LMS ?****17h20**

Michel Diaz  
Directeur associé  
Féfaur



Manuel Tercic  
Learning & Development  
Manager  
ANTALISInternational



Elodie Primo  
Directrice Générale  
adjoïnte  
MOS - MindOnSite



Pierre Berthou  
Directeur Général  
FurturSkill Digital



Mathieu Heidsieck  
Directeur Commercial  
et Marketing  
XPERTeam



Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin dûment complété  
Par mail : [julie.thomas@fefaur.com](mailto:julie.thomas@fefaur.com), par fax : 03 55 03 58 48  
Par courrier : Féfaur - 30 rue de Vesle - 51100 REIMS

Entreprise

Société : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
SIRET : \_\_\_\_\_

Personne à contacter  
concernant votre stage

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
e-mail : \_\_\_\_\_  
N° de tél : \_\_\_\_\_  
Fonction : \_\_\_\_\_

Participant(s)

Prénom et Nom	Fonction	Tél et e-mail

Adresse de facturation

(si différente de celle-ci-dessus)

Société : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Règlement et facturation

Règlement à l'inscription par chèque à l'ordre de Féfaur ou par virement bancaire sur présentation de facture

Conditions tarifaires

**730 € HT pour 1 inscription**  
soit 876 € TTC dont 146 € de TVA (20%)

**15%** de remise effectuée sur la 2ème inscription

Les prix comprennent : les pauses café, le déjeuner et le support de cours au format numérique

Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-jointes

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Signature du responsable Formation et cachet de l'entreprise



Nombre de places limité

Contact

[julie.thomas@fefaur.com](mailto:julie.thomas@fefaur.com)  
03 26 86 49 65

Plan d'accès



N° de déclaration d'activité de formation  
21 51 01532 51  
Féfaur - 30 rue de Vesle  
51100 REIMS  
+33 (0)3 26 86 49 65

RCS REIMS 488 867 250  
N° SIRET : 488 867 250 00026  
N° TVA intracommunautaire : FR77488867250

Les participants qui souhaitent acquérir le Benchmark LMS Féfaur édition printemps 2014 pourront bénéficier d'une remise exceptionnelle de 25%, soit une économie de 362,5 €HT. Pour toute information sur les conditions de cette offre : [julie.thomas@fefaur.com](mailto:julie.thomas@fefaur.com)



## Conditions générales de vente

### 1. Présentation

Société de conseil et d'études e-learning, Féfaur (siège social : 30 rue Vesle - 51100 REIMS (France)) est déclaré comme organisme de formation sous le n° 21 51 01532 51.

### 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) précisent les modalités de réservation et d'achat des actions de formation de Féfaur. Le fait de passer commande implique l'acceptation sans réserve des CGV, seules les conditions particulières accordées expressément par Féfaur pouvant y déroger.

### 3. Formations

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises réalisées dans des locaux mis à disposition par Féfaur.

Inscription : une inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception du paiement intégral de la formation.

Remplacement d'un participant : Féfaur offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant.

Insuffisance du nombre de participants à une session : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Féfaur se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités, et de la reporter à une date ultérieure. À défaut que le Client puisse participer à cette nouvelle session, il pourra demander le remboursement de sa formation.

Documents contractuels : A la demande du Client, Féfaur peut adresser une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires dont un sera à retourner par le Client avec le cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Programme : Féfaur se réserve de droit de modifier le programme tout en restant dans les objectifs et l'esprit du séminaire.

### 4. Facturation - Règlement

Prix : Tous les prix sont exprimés en euros, HT et TTC. Ils comprennent les deux pauses, le déjeuner et la documentation pédagogique au format numérique.

Facture : La facture est adressée au Client dès réception de l'inscription.

Paiement : Le paiement doit être effectué à l'inscription sur présentation de facture, par chèque ou virement bancaire ; l'accès à la salle de formation n'est possible qu'aux participants ayant acquitté le paiement de leur inscription.

### 5. Annulation par le Client

Les dates de formation sont fixées et sont bloquées de façon ferme.

Toute annulation doit parvenir à Féfaur impérativement par écrit. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités sont dues dans les conditions suivantes :

- Annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du montant de la formation sera retenu au Client.

- Annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la session : la totalité du montant de la formation sera retenue au Client.

### 6. Limitations de responsabilité de Féfaur

La responsabilité de Féfaur ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou du prestataire fournisseur de la salle de formation. La responsabilité de Féfaur est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la formation concernée.

### 7. Force majeure

Féfaur ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Féfaur.

### 8. Propriété intellectuelle

Féfaur est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Féfaur pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Féfaur. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

### 9. Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Toute contestation ou litige est de la compétence du Tribunal de commerce de REIMS.

N° de déclaration  
d'activité de formation

21 51 01532 51

Féfaur - 30 rue de Vesle

51100 REIMS

+33 (0)3 26 86 49 65

RCS REIMS 488 867 250

N° SIRET : 488 867 250 00026

N° TVA intracommunautaire :

FR77488867250